

## **COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2025**

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de quatorze, suite de la convocation faite le 17 avril 2025. Une procuration a été déposée. Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

### **DÉCISIONS**

#### **1°/ MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DES PONTS (Information)**

Madame la maire informe les conseillers de la nécessité de lancer une consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre au plus tôt. En effet, lors des précédentes discussions, notamment au moment du budget, il avait été prévu de réaliser la consultation sur le 4<sup>ème</sup> trimestre 2025.

Mais, afin de pouvoir bénéficier des subventions, il convient de les déposer dans les meilleurs délais, afin que les organismes aient encore des crédits disponibles.

La consultation est lancée depuis le 17/04/2025 et fin de la consultation le 12/05/2025 à 14H. La décision de validation des offres sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

#### **2°/ TRAVAUX CHEMIN DE BOUILLENO**

Madame la maire informe les conseillers que le Syndicat Blavet Terres et Eaux, nous signale qu'ils vont intervenir pendant l'été, pour réhabiliter le chemin de Bouilleno (celui qui conduit à la carrière) et faire les travaux pour que les eaux de ruissellement ne partent pas dans la rivière, pour éviter les risques de pollution.

Il nous signale que sur les 25 000.00€ de travaux prévus, il resterait 5 000.00€ TTC maximum à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider le devis de l'entreprise PAULIC pour un montant de 3550.00€ HT soit 4260.00 TTC.

#### **3°/DEMANDE DE SUBVENTION POUR RÉALISATION D'UN PUMPTRACK**

Madame la maire rappelle aux conseillers, le projet de construction d'un pumptrack qui avait été initié en même temps que celui du city stade et les demandes de subvention éligibles à ce moment-là (délibération N° 14 du 17/02/2022).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Madame la maire à demander une subvention fonds de concours auprès de Pontivy Communauté.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		PRIX HT	PLAN DE FINANCEMENT	
PUMPTRACK			QUOTITE	MONTANT
Pumptrack	100 000,00 €	AGENCE NAT	35,00%	35 000,00 €
		DETR	37,00%	37 000,00 €
		Fonds de cor	8,00%	8 000,00 €
		Autofinance	20,00%	20 000,00 €
			100,00%	
<b>TOTAL HT</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>100 000,00 €</b>

#### 4°/ VALIDATION DE DEVIS ET DEMANDES DE SUBVENTION TRAVAUX CHAPELLE DE QUELVEN

Madame la Maire rappelle aux conseillers municipaux la fermeture de l'accès au clocher de Quelven en date du 04/08/2023 arrêté n° 89, suite à la découverte de problèmes de stabilité du plancher haut du Clocher et l'interdiction d'accès au public à la Scala en date du 06/03/2025 arrêté n° R19, en raison de sa dangerosité.

Suite à une concertation en présence de Madame la Sous-Préfète, des architectes des bâtiments de France, et de l'association de protection de la Chapelle, il a été décidé de privilégier les travaux du plancher haut du clocher, du système anti-pigeons et de la mise en place de panneaux pour la sécurisation de la Scala.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider les devis suivants :

- La réfection du plancher haut du clocher par L'entreprise « Les CHARPENTES DE BRETAGNE » de MOREAC propose la réalisation des travaux à 29 378.75€ HT soit 35 254.50€ TTC.
  - Le système anti pigeon par l'entreprise CLEAN PIGEON pour un montant de 10 367.85€ HT soit TTC 12 441.42€ avec les 2 options
  - La sécurisation de la Scala par l'entreprise Maçonnerie Vitry de MOREAC pour un montant de 3 200€ HT soit 3 840.00€ TTC.
- **AUTORISE** Madame la maire à demander les subventions éligibles auprès de l'Etat, de la Région, du Département et tous établissements susceptibles d'accorder une subvention.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		PRIX HT	PLAN DE FINANCEMENT	
TRAVAUX QUELVEN			QUOTITE	MONTANT
Maîtrise Oeuvre UDAP ( Mr CORLAY)	0,00 €			
Plancher haut du clocher Quelven	29 378,75 €	DRAC	50,00%	21 473,30 €
Dispositif d'électro répulsion	10 367,85 €	DEPART. PATRIMOINE	25,00%	10 736,65 €
		CPRB - Communes du Patrimoine Rural de Bretagne	5,00%	2 147,33 €
Mise en sécurité de la Scala	3 200,00 €			
<b>TOTAL HT</b>	<b>42 946,60 €</b>	AUTOFINANCEMENT	20,00%	8 589,32 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>42 946,60 €</b>	<b>TOTAL FINANCEMENT</b>		<b>42 946,60 €</b>

## **5°/ ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE – DELEGATION DE BRETAGNE**

Madame la Maire propose d'adhérer à la Fondation du Patrimoine- délégation de Bretagne afin de bénéficier, le cas échéant, d'un accompagnement humain, technique et financier afin de préserver le patrimoine communal et notamment la Chapelle de Quelven.

Le conseil municipal décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine- délégation de Bretagne pour l'année 2025, pour une cotisation annuelle de 200€.

## **6°/ PERSONNEL COMMUNAL AVANCEMENT DE GRADE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame la Maire informe le conseil municipal que suite à la parution des avancements de grade 2025, déposée par la Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, quatre agents peuvent prétendre à cet avancement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer les postes, de nommer les agents concernés sur ces postes et de supprimer les emplois laissés vacants. Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

## **7°/ LIGNE DE TRÉSORERIE 2025**

Madame la Maire informe l'Assemblée que la ligne de trésorerie 10001399032, de 200 000.00€ (consommée dans sa totalité), ouverte auprès du Crédit agricole arrive à échéance le 28/05/2025.

Le Crédit Agricole propose un renouvellement tels que les nouvelles conditions sont les suivantes :

Conditions	2024	2025
Plafond	200 000 €	200 000 €
Durée	1 an	1 an
Intérêts payables	trimestriellement par débit d'office	trimestriellement par débit d'office
Montant minimum des tirages et remboursements	5 000 €	5 000 €
Taux d'intérêt EURIBOR 3 mois moyenné	1,94	1,47
Taux d'intérêt base de calcul exact/365j avec index	3,887%	2,440%
: d'intérêt base de calcul exact/365j avec index taux vari	5,830%	3,910%
Frais de mise en place	0,15%	0,15%
Commission d'engagement	néant	néant
Commission d'engagement et de non-utilisation	néant	néant

Le conseil municipal, après avoir délibéré, de valider le renouvellement de la ligne de trésorerie dans les conditions énoncées ci-dessus.

## **8°/ QUESTIONS DIVERSES :**

### **8-1°/ VENTE DE BOIS :**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que par décision du 17/11/2022 (délibération n° 80) il avait été décidé de vendre le bois suite à l'abattage d'arbre à 40€ le m3.

Le bois déposé au square Kervazo, n'a pas trouvé preneur depuis.

Mme la maire a reçu une proposition de récupération de ce bois, mais à 20€ le stère.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider le prix de vente du bois restant à 20€ le stère et de le vendre à la personne qui en a fait la demande.

## **INFORMATIONS**

### **I01°/CÉRÉMONIE DU 8 MAI**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée la cérémonie du 8 mai 2025.

Les invitations ont été adressées et l'organisation est la suivante :

11H00 : Rassemblement dans la cour de la Mairie

11H45 : Dépôt de gerbes aux monuments aux morts

12H15 : Vin d'honneur.

### **I02/ INFORMATION PERSONNEL**

Deux agents en arrêt et prolongés pour l'un jusqu'au 08/06/2025, et l'autre au 04/05/2025.

### **I03/ ART DANS LES CHAPELLES – GUIDES SÉLECTIONNÉS**

L'adjointe chargée de l'Art dans les chapelles présente les candidatures retenues par la commission, pour la 34ème édition de l'Art dans les chapelles qui se déroulera du 7 juillet au 31 août 2025 et le Week end des journées du patrimoine les 20 et 21 septembre 2025.

L'artiste Mr LINARD, vient installer l'œuvre entre le 19 et le 21 mai.

### **I04/ QUESTIONS DIVERSES** : néant

**Prochain conseil municipal : jeudi 22 mai 2025 à 20h30**